

MAIRIE DE LEMBACH

COMMUNE ASSOCIEE DE MATTSTALL



Lembach

ARRÊTÉ MUNICIPAL

AUTORISANT LE STATIONNEMENT DE « TAXI »

N° 78 / 2025

Le Maire de la commune de LEMBACH

VU la loi n°95-66 du 20 Janvier 1995 relative à l'accès à l'activité et à la profession d'exploitant de taxi,

VU le décret n°95-935 du 17 août 1995 portant application de la loi n°95-66 du 20 janvier 1995,

VU l'arrêté préfectoral du 11 septembre 1998 portant réglementation des taxis,

VU l'arrêté préfectoral du 9 Juillet 2008 modifiant l'arrêté préfectoral du 11 Septembre 1998 modifié portant règlement départemental des taxis,

VU l'arrêté municipal du 30 mars 2016 fixant à 1 le nombre d'autorisation de stationnement de taxi dans la commune,

VU la vente de la licence de taxi précédemment détenue par Monsieur MEY Freddi en date du 06 mai 2017 passée à l'Office notariale LOTZ à PFAFFENHOFFEN

VU la demande d'autorisation de circulation de Monsieur Patrick DIEBOLD gérant des Ambulances DONNENWIRTH, 2 rue de Mertzwiller 67580 MIETESHEIM

VU le contrat d'assurance passé entre la SARL AMBULANCES DONNENWIRTH et la compagnie d'Assurance GROUPAMA, contrat n° 867 101231510013

VU la Carte Professionnelle de Conducteur de Taxi N°670584 délivrée par la Préfecture du Bas-Rhin.

CONSIDERANT l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite établie par la Préfecture du Bas-Rhin en date du 24 juin 2025 au nom de **Madame Cathy KARCHER**,

CONSIDERANT l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite établie par la Préfecture du Bas-Rhin en date du 09 septembre 2025 au nom de **Monsieur Daniel LOBO**,

CONSIDERANT l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite établie par la Préfecture du Bas-Rhin en date du 07 août 2025 au nom de **Madame Béatrice WEBER ép. MICHEL**,

CONSIDERANT que **Madame STROE ép. DEPARIS Hélène** ne fait plus partie de la société Ambulances & Taxi DONNENWIRTH,

ARRETE

Article 1 - La Société AMBULANCES-TAXIS DONNENWIRTH dont le siège social est 2 rue de Mertzwiller 67580 MIETESHEIM, représentée par Monsieur Patrick Michel DIEBOLD est autorisée à mettre en circulation dans la commune de LEMBACH le véhicule suivant :

Marque : SEAT

Type : ATECA

N° d'immatriculation : FP - 943 - BA

Article 2 - Monsieur Patrick DIEBOLD est autorisé, dans le respect des prescriptions du Code de la Route et du Règlement de la Circulation en vigueur dans la Commune de LEMBACH, à stationner sur le domaine public, dans l'attente de sa clientèle. Il peut faire usage des aires de stationnement prévues.

Article 3 - La zone de prise en charge assignée à Monsieur Patrick DIEBOLD couvre l'ensemble du territoire de la Commune de LEMBACH (y compris Pfaffenbronn et la commune annexe MATTSTALL)

Article 4 - Sont autorisés à stationner les collaborateurs suivants :

Titre	Nom	Prénom	Date et lieu de naissance	Date du certificat	Date de validité du certificat
Monsieur	BALIGAND	Cyril	17/01/1987 à LAXOU	05/07/2021	25/06/2026
Monsieur	DIEBOLD	Patrick	28/08/1984 à INGWILLER	14/02/2022	21/01/2027
Madame	DONNENWIRTH ép. DIEBOLD	Claudette	08/05/1957 à LA WALCK	14/03/2025	03/03/2027
Madame	AMBEL ép. TAGLANG	Olivia	30/05/1968 à MULHOUSE	06/05/2022	13/12/2026
Monsieur	FORSTER	Marc	21/05/1973 à INGWILLER	24/08/2020	En attente
Madame	HAAR ép. LAMBS	Catherine	21/03/1962 à BOUXWILLER	16/01/2024	27/12/2025
Monsieur	HIPP	Guillaume	11/04/1987 à SCHILTIGHEIM	08/11/2022	31/10/2027
Monsieur	JUND	Sébastien	24/12/1973 à BISCHHEIM	20/12/2021	04/11/2026
Madame	KANDEL	Aline	31/07/1986 à HAGUENAU	08/02/2021	17/12/2025
Madame	KARCHER	Cathy	27/07/1961 à INGWILLER	01/08/2023	19/06/2027
Madame	MEHL ép. KALLENBACH	Nathalie	30/08/1972 à LA WALCK	07/10/2021	15/09/2026
Monsieur	LOBO	Daniel	07/06/1982 à BREST	29/10/2020	04/07/2030
Madame	METZ ép. KERN	Laura	29/07/1988 à HAGUENAU	11/02/2021	12/01/2026
Monsieur	MICAUX	Jean-Luc	03/12/1965 à BISCHWILLER	11/08/2021	03/12/2025
Monsieur	MULLER	Serge	18/08/1966 à LA WALCK	09/08/2022	18/08/2026
Monsieur	RUSCHER	Christophe	02/11/1985 à STRASBOURG	14/06/2024	05/06/2029
Monsieur	TORREC	Yann	26/12/1978 à DIJON	08/09/2023	16/11/2026
Madame	SIEGRIST ép. BEY	Manuela	16/04/1971 à KARKSRUHE	14/01/2021	31/12/2025
Madame	STROE ép. DEPARIS	Hélène	10/08/1965 à BOUXWILLER	14/09/2020	A quitter la société
Madame	WEBER ép. BAUMONT	Valérie	05/05/1987 à HAGUENAU	26/01/2021	24/10/2025

Madame	WEBERT ép. MICHEL	Béatrice	17/10/1957 à HAGUENAU	17/10/2023	30/07/2027
Monsieur	WITZ	Manuel	03/08/1971 à HAGUENAU	06/05/2024	26/03/2029

Article 5 - La présente autorisation, exclusivement personnelle et non transmissible, est révocable à tout moment, en cas d'infraction aux dispositions régissant la matière, et notamment, en cas d'insuffisance d'exploitation, sans que l'intéressée puisse réclamer, de ce fait une indemnité ou un dédommagement quelconque.

Article 6 - La commune se réserve le droit de revoir la présente autorisation si le constat devait être établi que les AMBULANCES-TAXIS DONNENWIRTH ne devaient pas répondre aux demandes de transport de particuliers.

Fait à Lembach, le 02 octobre 2025
Le Maire,
Christian TRAUTMANN

Destinataire

: Copie à la Brigade de Gendarmerie de WOERTH

